

VŒU DEPOSE
PAR LE GROUPE PASSIONNEMENT HAUTES-PYRENEES,
RADICALEMENT SOLIDAIRES
PAR LE GROUPE SOCIALISTES ET APPARENTES
PAR LE GROUPE NOS TERRITOIRES EN COMMUN
PAR LE GROUPE PROGRES ET SOLIDARITE

Désertification médicale :
Les élus alertent et souhaitent que des solutions soient mises en œuvre

Après lecture par M. Lages, le vœu suivant est adopté par 31 voix pour, 2 abstentions (M. Buron, Mme Souquet).

Les élus du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées signataires de ce vœu expriment de vives inquiétudes quant à la dégradation de l'offre de santé dans les Hautes-Pyrénées.

En effet, celle-ci s'est considérablement dégradée dans le département, et particulièrement pour les soins de premier recours. Les départs en retraite des médecins se multiplient sans que la relève ne soit assurée. Un nombre croissant de hauts-pyrénéens - qu'ils soient urbains ou ruraux - n'ont ainsi plus de médecin généraliste et doivent ainsi renoncer ou reporter leurs soins, ou aller engorger les urgences hospitalières même pour des pathologies bénignes.

La lutte contre la désertification médicale est ainsi une problématique majeure de santé publique du département pour laquelle les élus signataires souhaitent continuer à s'investir dans la logique du Projet de territoire Hautes-Pyrénées 2020/2030.

Considérant que :

- l'ouverture du numerus clausus ne commencera à porter ses fruits que dans une dizaine d'années.
- La dégradation de l'offre de soin relève de la responsabilité de l'État, l'absence de mesures nationales efficaces renforce cette raréfaction et induit une concurrence entre territoires pour attirer de nouveaux professionnels.
- des communes et EPCI des Hautes-Pyrénées mettent en place des initiatives visant à favoriser l'implantation de médecins, avec des réussites notables mais sans coordination.

Les élus signataires :

- demandent que l'ensemble du territoire haut-pyrénéen soit classé Zone d'intervention prioritaire - ZIP - dans le cadre du Plan National d'Accès aux Soins (PNAS) compte tenu des projections sur le nombre de départs à la retraite dans les cinq prochaines années s'agissant de médecins généralistes ou spécialisés,
- demandent à l'État de légiférer pour mettre en place des mesures contraignantes pour encourager l'implantation des étudiants en médecine à effectuer une partie de leur stage et internat dans les zones ZIP, et définir des mesures incitatives pour que l'État assouplisse la réglementation permettant aux collectivités de recruter des médecins d'un pays hors UE,
- recommandent à l'Etat d'avoir un interlocuteur privilégié sur cette problématique, et réaffirment la désignation d'Ambition Pyrénées pour poursuivre la coordination des partenaires de santé du territoire (Conseil de l'Ordre, ARS, CPAM, Région, Département et intercommunalités, ...). Chacun - avec ses compétences et périmètres d'action – agit ainsi en complémentarité dans le même objectif de résorption des déserts médicaux avérés ou en cours de constitution.